

Cypermethrin

Insecticide pour les grandes cultures, cultures maraîchères et culture des baies

Matières actives

100 g/l Cyperméthrine
Coformulants à déclarer: Calcium dodecylbenzene sulfonate, Xylène

Formulation

EC concentré émulsifiable

Numéro d'homologation

W-7609

Mode d'action

La cyperméthrine est un insecticide pyréthroïde qui agit par contact et par ingestion.

Utilisation Céréales

Céréales en général

Mouche jaune des chaumes (chlorops), vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente: 6 semaines. 1 traitement au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.

Utilisation Cultures de baies

Fraises

Anthonome du fraisier ou du framboisier, thrips: 0,025% (Dosage: 0,25 l/ha), délai d'attente 3 semaines. Le dosage indiqué se réfère au stade «pleine floraison» et «début de la coloration rouge des fruits», 4 plants par m²; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter. 2 traitements au maximum par culture et par année avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.

Utilisation Cultures maraîchères

Ail

Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,025% (0,25 l/ha), délai d'attente: 2 semaines.

Artichaut

Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,025% (0,25 l/ha), délai d'attente: 2 semaines.

Asperges

Criocère à 12 points, noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha après la récolte. 2 traitements par parcelle et par année au maximum avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.

Aubergines

Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,025% (0,25 l/ha), délai d'attente: 2 semaines.

Betteraves à salade

Altises, noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente: 2 semaines.

Bettes

Altises, noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente: 2 semaines.

Carottes

Noctuelles terricoles, ou vers gris, psylle de la carotte, pucerons: 0,25 l/ha, délai d'attente: 2 semaines.
Mouche de la carotte: 0,25 l/ha. Délai d'attente: 4 semaines. Traitements pendant le vol uniquement

(selon le seuil critique de capture) avec un intervalle de 7 jours au minimum.

Céleri-pomme

Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,025% (0,25 l/ha), délai d'attente: 2 semaines.

Mouche de la carotte: 0,25 l/ha. Délai d'attente: 4 semaines. Traitements pendant le vol uniquement (selon le seuil critique de capture) avec un intervalle de 7 jours au minimum.

Chicorée

Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,025% (0,25 l/ha), délai d'attente: 2 semaines.

Choux (toutes les variétés)

Altises, cécidomyie du chou, charançon de la tige, charançon gallicole, noctuelles (défoliatrices), noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente: 2 semaines.

Cima di rapa

Altises, noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente: 2 semaines.

Concombres

En serre: Mouches blanches, pucerons du feuillage: 0,025%, délai d'attente: 3 jours. En cas d'utilisation dans une serre, celle-ci doit être aérée soigneusement avant d'y entrer à nouveau.

Coqueret du Pérou

Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,025% (0,25 l/ha), délai d'attente: 2 semaines.

Cresson de fontaine

Altises, noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente: 2 semaines.

Cresson de jardin

Altises, noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente: 2 semaines.

Crosnes du Japon

Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,025% (0,25 l/ha), délai d'attente: 2 semaines.

Cucurbitacées

Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,025% (0,25 l/ha), délai d'attente: 2 semaines.

Echalottes

Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,025% (0,25 l/ha), délai d'attente: 2 semaines.

Epinards

Altises, noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente: 2 semaines.

Fève

Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,025% (0,25 l/ha), délai d'attente: 2 semaines.

Fines herbes

Altises, noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente: 2 semaines.

Haricots

Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,025% (0,25 l/ha), délai d'attente: 2 semaines.

Mâche, rampon

Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,025% (0,25 l/ha), délai d'attente: 2 semaines.

Maïs doux

Altises, noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente: 2 semaines.

Navets à tondre

Altises, noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente: 2 semaines.

Oignon potager

Mouches mineuses, noctuelles terricoles ou vers gris, thrips: 0,25 l/ha, délai d'attente: 2 semaines.

Panais

Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,025% (0,25 l/ha), délai d'attente: 2 semaines.

Mouche de la carotte: 0,25 l/ha. Délai d'attente: 4 semaines. Traitements pendant le vol uniquement (selon le seuil critique de capture) avec un intervalle de 7 jours au minimum.

Persil à grosse racine

Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,025% (0,25 l/ha), délai d'attente: 2 semaines.

Mouche de la carotte: 0,25 l/ha. Délai d'attente: 4 semaines. Traitements pendant le vol uniquement (selon le seuil critique de capture) avec un intervalle de 7 jours au minimum.

Poireaux

Noctuelles terricoles ou vers gris, teigne du poireau, thrips: 0,25 l/ha, délai d'attente: 2 semaines.

Pois

Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,025% (0,25 l/ha), délai d'attente: 2 semaines.

Poivrons

Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,025% (0,25 l/ha), délai d'attente: 2 semaines.

Pourpier

Altises, noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente: 2 semaines.

Radis

Altises, noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente: 2 semaines.

Radis long

Altises, noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente: 2 semaines.

Raifort

Altises, noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente: 2 semaines.

Raves de Brassica rapa et B. napus

Altises, noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente: 2 semaines.

Rhubarbe

Altises, noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha après la récolte.

Roquette

Altises, noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente: 2 semaines.

Salades Asia (Brassicaceae)

Altises, noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente: 2 semaines.

Salades (Asteraceae)

Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,025% (0,25 l/ha), délai d'attente: 2 semaines.

Salades baby-leaf

Asteraceae: Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,025% (0,25 l/ha), délai d'attente: 2 semaines.

Brassicaceae, Chenopodiaceae: Altises, noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente: 2 semaines. 2 traitements au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.

Scorsonères

Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,025% (0,25 l/ha), délai d'attente: 2 semaines.

Tomates

Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,025% (0,25 l/ha), délai d'attente: 2 semaines.

Topinambour

Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,025% (0,25 l/ha), délai d'attente: 2 semaines.

Utilisation Grandes cultures**Betteraves à sucre et fourragères**

Altises de la betterave, noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente 6 semaines.

Carthame

Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai d'attente 6 semaines. 1 traitement par culture et par année au maximum avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.

Colza

Altise d'hiver, tenthrède: 0,25 l/ha, traitement en automne.

Gros charançon de la tige du colza: 0,25 l/ha au stade 31– 53 (BBCH) délai d'attente 6 semaines. Charançon des siliques, effet partiel sur cécidomyie des siliques du colza: 0,25 l/ha jusqu'au stade fin

développement des boutons floraux (BBCH 59),
délai d'attente: 6 semaines.

Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai
d'attente 6 semaines. 1 traitement par culture et par
année au maximum avec ce produit ou tout autre
produit contenant cette substance active.

Féveroles

Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai
d'attente 6 semaines. 1 traitement par culture et par
année au maximum avec ce produit ou tout autre
produit contenant cette substance active.

Houblon

Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai
d'attente 6 semaines. 1 traitement par culture et par
année au maximum avec ce produit ou tout autre
produit contenant cette substance active.

Lin

Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai
d'attente 6 semaines. 1 traitement par culture et par
année au maximum avec ce produit ou tout autre
produit contenant cette substance active.

Lupin

Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai
d'attente 6 semaines. 1 traitement par culture et par
année au maximum avec ce produit ou tout autre
produit contenant cette substance active.

Maïs

Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai
d'attente 6 semaines. 1 traitement par culture et par
année au maximum avec ce produit ou tout autre
produit contenant cette substance active.

Pois protéagineux

Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai
d'attente 6 semaines. 1 traitement par culture et par
année au maximum avec ce produit ou tout autre
produit contenant cette substance active.

Pommes de terre (plantons et consommation)

Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai
d'attente 6 semaines. 1 traitement par culture et par
année au maximum avec ce produit ou tout autre
produit contenant cette substance active.

Doryphore: 0,25 l/ha. Délai d'attente: 3 semaines.
SPa 1: Pour éviter le développement de résistances,
ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit
contenant une pyréthriinoïde plus de 1 fois par
culture.

Riz, semis sur terrain sec

Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai
d'attente 6 semaines. 1 traitement par culture et par
année au maximum avec ce produit ou tout autre
produit contenant cette substance active.

Soja

Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai
d'attente 6 semaines. 1 traitement par culture et par
année au maximum avec ce produit ou tout autre
produit contenant cette substance active.

Sorgho

Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai
d'attente 6 semaines. 1 traitement par culture et par
année au maximum avec ce produit ou tout autre
produit contenant cette substance active.

Tabac

Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai
d'attente 6 semaines. 1 traitement par culture et par
année au maximum avec ce produit ou tout autre
produit contenant cette substance active.

Tournesol

Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai
d'attente 6 semaines. 1 traitement par culture et par
année au maximum avec ce produit ou tout autre
produit contenant cette substance active.

Trèfles pour la production de semences

Noctuelles terricoles ou vers gris: 0,25 l/ha, délai
d'attente 6 semaines. 1 traitement par culture et par
année au maximum avec ce produit ou tout autre
produit contenant cette substance active.

Utilisation Sylviculture

Sylviculture en général

Grumes en forêt et sur les places de stockage
0,45 % (0,45 l dans 100 l d'eau) contre l'attaque du
bois rond par les scolytes (bostryches) et les
lymexylons (H. dermestoides). L'application doit se

faire avant pénétration en présence de danger (préventif). 100 litres de bouillie suffisent pour environ 40m³ de bois rond (2,5 l de bouillie par m³). Appliquer Cyperméthrin à l'aide d'une pompe à moteur ou pompe à dos. Les troncs, y compris les faces coupées, doivent être aspergés abondamment de tous les côtés et sur toute leur longueur.

Restrictions

Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + un masque de protection respiratoire (A2) + des lunettes de protection. En plus pendant l'application dans le houblon: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure. SPe 8: Dangereux pour les abeilles. Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents. SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 100 m, resp. 20 m en Sylviculture par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions du service d'homologation.

Miscibilité

La cyperméthrine est miscible avec Select, Xenturion, nos fongicides, engrais foliaires et biostimulants.

Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL.

Conditions climatiques

Ne pas traiter par des températures supérieures à 25°C.

Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

Restes et emballages vides

Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

Mention d'avertissement

DANGER

Phrases H

H312 Nocif par contact cutané. **H315** Provoque une irritation cutanée. **H318** Provoque des lésions oculaires graves. **H332** Nocif par inhalation. **H373** Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. **H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases EUH

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases P

P102 À conserver hors de portée des enfants.

P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/récipient en prenant toutes précautions d'usage.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

SPe 8 Dangereux pour les abeilles



GHS05



GHS07



GHS08



GHS09

En cas d'urgence, intoxications

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145 ou 044 251 66 66.

Emballage

100599 pdf.datasheet.artikel.typ.. à 5 l

100599 pdf.datasheet.artikel.typ.. à

Contact

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17 A
4800 Zofingen
Tél: 062 746 80 00
info@staehler.ch
<http://www.staehler.ch>